

Service d'impôt du CIRCCO

Comme chaque année, CIRCCO offre le service d'impôt gratuitement à la population de Charlevoix-Ouest. Ce service est rendu possible grâce à la participation de bénévoles soucieux d'aider une clientèle à faible revenu.

Pour être admissible, il faut avoir un revenu inférieur à :

- 20 000 \$ pour une personne seule ;
- 26 000 \$ pour un couple ;
- 26 000 \$ pour un adulte avec un enfant ;
- 2 000 \$ de plus par personne à charge supplémentaire.

Nous ne complétons pas les déclarations pour les revenus d'intérêts dépassant 1 000 \$, les personnes décédés, en faillites ou ayant des revenus de travail indépendants ou de location.

Le relevé 4 ainsi que les taxes municipales et scolaires ne sont plus inclus dans les déclarations d'impôt. Le remboursement d'impôt foncier s'effectue désormais avec le crédit d'impôt pour solidarité déposé dans votre compte tous les 5^{ème} jours du mois.

Il est très important d'avoir tous les documents nécessaires en main avant de vous rendre au centre de service situé dans le Centre Communautaire Pro-Santé à Baie-Saint-Paul.

L'accueil débutera le jeudi 1^{er} mars et se poursuivra jusqu'au 30 avril entre 9h et 16h. Notez que CIRCCO offre le service toute l'année.

Pour informations 418 435-2884.

Christine Arbour
Coordonnatrice